

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 28 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Marine TOINON, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Yvette VERNIERE, Nathalie FERNANDEZ à Jean-Paul FERRE, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Jean-Paul FERRE.

Délibération n°2023_09_11

OBJET : CESSIION DU LOCAL SIS 8 IMPASSE J. PINTURIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que le tènement immobilier sis 8 impasse Jean Pinturier à Saint-Romain-le-Puy cadastré D n°2823, D n°2824 et D n°2664 appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé 8 impasse Jean Pinturier à Saint-Romain-le-Puy établie par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire, pôle d'évaluation domaniale de la Loire, par

courrier en date du 24 janvier 2023 qui est de 132 000 euros hors droits et charges,

Considérant l'état de vétusté avancée du bâtiment justifiant la diminution du prix de vente par rapport à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de la Loire,

Considérant que M. Massoud MAGHSOUDIAN (gérant de la Sté Couleur Café Distribution) a formulé une proposition d'achat de ce tènement immobilier à la commune pour un montant de 95 000 euros (quatre-vingt-quinze-mille euros).

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente du bien sis 8 impasse Jean Pinturier cadastré D n°2823, D n°2824 et D n°2664 à M. Massoud MAGHSOUDIAN pour 95 000 euros (quatre-vingt-quinze-mille euros),

- autorise Madame le Maire ou son représentant à procéder aux formalités notariées liées à ce dossier.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 02 octobre 2023
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint, Christian SOULIER



Le Secrétaire de séance, Jean-Paul FERRE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :